Informations de base

2021/0077(BUD)

BUD - Procédure budgétaire

Procédure terminée

Mobilisation of the European Union Solidarity Fund: assistance to Greece and France in relation to natural disasters and to Albania, Austria, Belgium, Croatia, Czechia, Estonia, France, Germany, Greece, Hungary, Ireland, Italy, Latvia, Lithuania, Luxembourg, Montenegro, Portugal, Romania, Serbia, Spain in relation to a public health emergency

Voir aussi 2021/0078(BUD)

Subject

3.70.11 Catastrophes naturelles, Fonds de solidarité
4.20 Santé publique
8.70.51 Budget 2021

Zone géographique

Albanie
Allemagne RF
Autriche
Belgique
Croatie
Espagne
Estonie
France
Grèce
Hongrie
Irlande
Italie
Lettonie
Lituanie
Luxembourg
Monténégro, à partir de 06/2006
Portugal
Roumanie
Serbie, à partir de 06/2006
Tchéquie

Priorités législatives

La réponse de l'UE face à la pandémie de Covid-19

Acteurs principaux

	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
Parlement européen	BUDG Budgets	GARDIAZABAL RUBIAL Eider (S&D)	24/03/2021
		Rapporteur(e) fictif/fictive RESSLER Karlo (EPP) GHEORGHE Vlad (Renew)	

	Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	REGI Développement régional	Président au nom de la commission OMARJEE Younous (The Left)	30/03/2021
Conseil de l'Union européenne			
Commission européenne	DG de la Commission	Commissaire	
	Budget	HAHN Johannes	

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
24/03/2021	Publication du document de base non-législatif	COM(2021)0201	Résumé
23/04/2021	Adoption du projet du budget par le Conseil		
26/04/2021	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
10/05/2021	Vote en commission		
11/05/2021	Dépôt du rapport budgétaire	A9-0157/2021	
18/05/2021	Décision du Parlement	T9-0230/2021	Résumé
02/06/2021	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	2021/0077(BUD)
Type de procédure	BUD - Procédure budgétaire
Sous-type de procédure	Mobilisation des fonds
Modifications et abrogations	Voir aussi 2021/0078(BUD)
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	BUDG/9/05689

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE691.201	31/03/2021	

Amendements déposés en commission		PE691.310	14/04/2021	
Avis spécifique	REGI	PE691.448	21/04/2021	
Rapport budgétaire déposé, 1ère lecture		A9-0157/2021	11/05/2021	
Texte budgétaire adopté du Parlement		T9-0230/2021	18/05/2021	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif	COM(2021)0201	24/03/2021	Résumé

Informations complémentaires

Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final

Décision 2021/0885
JO L 194 02.06.2021, p. 0040

Mobilisation of the European Union Solidarity Fund: assistance to Greece and France in relation to natural disasters and to Albania, Austria, Belgium, Croatia, Czechia, Estonia, France, Germany, Greece, Hungary, Ireland, Italy, Latvia, Lithuania, Luxembourg, Montenegro, Portugal, Romania, Serbia, Spain in relation to a public health emergency

2021/0077(BUD) - 18/05/2021 - Texte budgétaire adopté du Parlement

Le Parlement européen a adopté par 669 voix pour, 7 contre et 17 abstentions, une résolution **approuvant la proposition de décision** du Parlement européen et du Conseil visant à mobiliser le Fonds de solidarité de l'Union européenne pour venir en aide à la Grèce et à la France en rapport avec des catastrophes naturelles, ainsi qu'à l'Albanie, à l'Autriche, à la Belgique, à la Croatie, à la Tchéquie, à l'Estonie, à la France, à l'Allemagne, à la Grèce, à la Hongrie, à l'Irlande, à l'Italie, à la Lettonie, à la Lituanie, au Luxembourg, au Monténégro, au Portugal, à la Roumanie, à la Serbie et à l'Espagne en lien avec une urgence de santé publique.

Le Fonds de solidarité de l'Union européenne vise à permettre à l'Union de répondre de façon rapide, efficace et souple à des situations d'urgence pour exprimer sa solidarité à l'égard de la population de régions touchées par des catastrophes naturelles majeures ou régionales ou par une urgence de santé publique majeure.

Les députés ont constaté que le montant maximal disponible au titre du Fonds à ce stade en 2021 est de 525.525.348 EUR, ce qui est suffisant pour couvrir les besoins au titre de la décision proposée.

Catastrophes naturelles en Grèce et en France

Dans le cadre du budget général de l'Union établi pour l'exercice 2021, les sommes suivantes, en crédits d'engagement et de paiement, sont mobilisées au titre du Fonds de solidarité de l'Union européenne en rapport avec des catastrophes naturelles:

- le montant de 3.300.100 EUR est fourni à la Grèce en lien avec les inondations survenues en Grèce centrale, et comprend le versement de 330.010 EUR à titre d'avance;

- le montant de 21.588.519 EUR est fourni à la Grèce en lien avec le cyclone Ianos, et comprend le versement de 2.158.852 EUR à titre d'avance;

- le montant de 2.531.301 EUR est fourni à la Grèce en lien avec le tremblement de terre dans les îles de Samos, Ikaria et Chios, et comprend le versement de 253.131 EUR à titre d'avance;

- le montant de 59.325.000 EUR est fourni à la France en lien avec la tempête Alex, et comprend le versement de 5.932.500 EUR à titre d'avance.

Demandes liées à la COVID-19

Les sommes suivantes, en crédits d'engagement et de paiement, sont mobilisées au titre du Fonds de solidarité de l'Union européenne en rapport avec une urgence de santé publique majeure:

- 905.271 EUR en faveur de l'Albanie;

- 31.755.580 EUR en faveur de l'Autriche;

- 37.298.777 EUR en faveur de la Belgique;

- 17.373.205 EUR en faveur de la Tchéquie;

- 3.588.755 EUR en faveur de l'Estonie;

- 91.365.053 EUR en faveur de la France;

- 13.648.386 EUR en faveur de l'Allemagne;

- 3.994.022 EUR en faveur de la Grèce;

- 13.136.857 EUR en faveur de la Hongrie;

- 20.480.330 EUR en faveur de l'Irlande;

- 76.271.930 EUR en faveur de l'Italie;

- 1.177.677 EUR en faveur de la Lettonie;

- 2.828.291 EUR en faveur de la Lituanie;

- 2.857.025 EUR en faveur du Luxembourg;

- 199.505 EUR en faveur du Monténégro;

- 18.039.670 EUR en faveur du Portugal;

- 13.926.870 EUR en faveur de la Roumanie;

- 11.968.276 EUR en faveur de la Serbie;

- 36.639.441 EUR en faveur de l'Espagne.

Les députés ont souligné l'urgence de débloquer l'aide financière, regrettant qu'il ait fallu beaucoup de temps pour évaluer les demandes d'aide financière liées à la pandémie de COVID-19 en 2020.

Rappelant que le Fonds n'est qu'un instrument curatif, la résolution a insisté sur la nécessité d'une **politique préventive** à l'avenir face au changement climatique, conformément à l'accord de Paris et au pacte vert pour l'Europe. Pour les régions particulièrement vulnérables, il conviendrait d'investir dans l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à celui-ci et d'assurer des **synergies efficaces** entre le Fonds et les programmes de financement pertinents de l'Union.

Mobilisation of the European Union Solidarity Fund: assistance to Greece and France in relation to natural disasters and to Albania, Austria, Belgium, Croatia, Czechia, Estonia, France, Germany, Greece, Hungary, Ireland, Italy, Latvia, Lithuania, Luxembourg, Montenegro, Portugal, Romania, Serbia, Spain in relation to a public health emergency

2021/0077(BUD) - 24/03/2021 - Document de base non législatif

OBJECTIF : mobiliser le Fonds de solidarité de l'UE pour fournir une aide à la Grèce et à la France à la suite des catastrophes naturelles régionales qui ont eu lieu dans ces pays au cours de l'année 2020, ainsi qu'à 20 États membres et pays en voie d'adhésion dans le cadre d'une urgence de santé publique.

ACTE PROPOSÉ : Décision du Parlement européen et du Conseil.

CONTENU : le Fonds de solidarité de l'Union européenne a pour objectif de permettre à l'Union de répondre de manière rapide, efficace et souple aux situations d'urgence afin de faire preuve de solidarité avec la population des régions frappées par des catastrophes naturelles majeures ou régionales ou par une urgence majeure de santé publique.

Conformément au règlement sur le cadre financier pluriannuel, le montant maximal pouvant être mobilisé par le FSUE à partir de la dotation de 2021 jusqu'au 1er septembre 2021 est de 477.543.750 EUR. Le montant de 50 millions EUR a déjà été inscrit au budget général 2021 (en engagements et en paiements) pour le paiement des avances. Par ailleurs, un montant de 47.981.598 EUR de la dotation 2020 n'a pas été utilisé jusqu'à la fin de cette année et est reporté sur 2021.

La mobilisation proposée est accompagnée du projet de budget rectificatif (PBR) n° 2/2021.

Catastrophes naturelles en Grèce et en France

En 2020, la Grèce a présenté des demandes de mobilisation du Fonds suite :

- aux inondations à Sterea Ellada ;

- aux dommages causés par le cyclone Ianos qui a touché les régions d'Ionia Nisia, Sterea Ellada, Ditiki Ellada, Thessalia et Peloponnisos ;

- au tremblement de terre qui a touché les îles de Samos, Ikaria et Chios.

La France a soumis une demande suite aux dommages causés par la tempête Alex en région Provence-Alpes-Côtes d'Azur.

Urgences majeures en matière de santé publique

Toujours en 2020, l'Albanie, l'Autriche, la Belgique, la Croatie, la République tchèque, l'Estonie, la France, l'Allemagne, la Grèce, la Hongrie, l'Irlande, l'Italie, la Lettonie, la Lituanie, le Luxembourg, le Monténégro, le Portugal, la Roumanie, la Serbie et l'Espagne ont soumis des demandes de mobilisation du Fonds en relation avec la grande urgence de santé publique causée par la pandémie de COVID-19 au début de 2020.

Conclusion

Étant donné que les demandes de ces États membres remplissent les conditions pour bénéficier d'une contribution financière du Fonds, la Commission propose de mobiliser le Fonds afin de fournir une contribution financière à la Grèce et à la France dans le cadre des catastrophes naturelles et à l'Albanie, l'Autriche, la Belgique, la République tchèque, l'Estonie, la France, l'Allemagne, la Grèce, la Hongrie, l'Irlande, l'Italie, la Lettonie, la Lituanie, le Luxembourg, le Monténégro, le Portugal, la Roumanie, la Serbie et l'Espagne dans le cadre de la grande urgence de santé publique.

Financement

Le montant maximal disponible au titre du FSUE à ce stade en 2021 est de 525.525.348 EUR, ce qui est suffisant pour couvrir les besoins de la présente décision de mobilisation (484.199.841 EUR, dont 86.744.920 EUR liés aux catastrophes naturelles en Grèce et en France et 397.454.921 EUR liés aux demandes COVID-19).

Afin de réduire au minimum le temps nécessaire à la mobilisation du Fonds, la présente décision devrait s'appliquer à compter de la date de son adoption.